

**Avec des vœux de bonheur et de santé
les plus chaleureux
pour vous et vos proches,
mes collègues du CIRIEC-France se joignent à moi
pour vous assurer de la continuité de notre engagement
dans notre tâche d'illustration et de défense
de l'économie d'intérêt général et des organisations
et entreprises qui s'efforcent de la promouvoir.**



Alain ARNAUD
Président du CIRIEC-France

**L'HORRIBLE MASSACRE DE CHARLIE HEBDO
EST UN DEFI LANCE A TOUS LES HOMMES EPRIS DE LIBERTE.
LA REPOSE A CE DEFI DOIT ETRE UNE LUTTE DE TOUS LES INSTANTS
POUR LE TRIOMPHE DE LA LIBERTE DE PENSEE ET D'EXPRESSION.**

DANS CETTE LUTTE, LE CIRIEC PRENDRA SA PART.

Mois après mois

Marcel Caballero
vice-président du CIRIEC-France

Comme nous le faisons depuis maintenant huit ans, en 2015 nous reviendrons vers vous, mois après mois, pour commenter l'actualité de l'économie sociale et de l'économie publique, présenter nos travaux, annoncer les prochaines manifestations, attirer l'attention sur les dernières publications, mais surtout faire circuler la parole, en ouvrant nos colonnes à vos points de vue.



L'actualité fait de plus en plus de place aux préoccupations et aux valeurs que nous partageons avec vous. S'agissant de l'économie sociale, elle est partout en progrès ; elle crée des activités, alors que l'autre économie en détruit ; elle resserre le lien social par la coopération, alors que le système dominant le distant jusqu'à le rompre, par la compétition ; elle répond aux nouveaux défis par l'innovation, alors qu'ailleurs on exhume en vain les solutions du passé ; elle maintient les liens de proximité, alors que partout les distances se creusent entre producteurs, consommateurs, financeurs, ... ; elle replace la personne au centre d'un projet commun, alors que l'on voudrait la forcer à vivre auprès de sa mangeoire individuelle.

Nos travaux traduisent notre volonté de refuser comme inéluctable le triomphe du libéralisme débridé. Ils illustrent, mais aussi défendent, les vertus de l'économie d'intérêt collectif. Nos commissions scientifiques, qu'elles soient nationales ou internationales, travaillent et publient. Nos débats publics (dîners-débats et colloques) s'adressent à un public de plus en plus large. La prochaine conférence internationale sur l'avenir de l'entreprise publique, que nous

organiserons à Bercy en février prochain, devrait confirmer ce succès, ainsi que la conférence internationale de recherche en économie sociale que nous tiendrons à Lisbonne, en juillet. Nos congrès sont un moment attendu de débats et de propositions. Le dernier, qui vient de se tenir à Buenos Aires, a été particulièrement riche à cet égard. Les intervenants du CIRIEC-France y ont pris une part remarquable. Nous avons diffusé ici-même l'essentiel de leurs

contributions.

D'autres que nous contribuent, chacun à sa façon mais avec la même conviction, à cet effort de recherche et d'information : le Réseau Inter Universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire, l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale, la Revue Internationale de l'Economie Sociale – RECMA, Miroir Social,... Nous informons sur leurs initiatives.

Des ouvrages de plus en plus nombreux et de mieux en mieux diffusés (certains sont des « best-sellers » mondiaux, écrits par des économistes de premier plan, confirment nos choix et contribuent à notre enrichissement mutuel. Nous les présentons au fur et à mesure de leur publication.

Enfin, nous nous efforçons d'illustrer la diversité des points de vue en leur ouvrant nos colonnes, loin des consensus mous ou les querelles stériles.

Votre fidélité est notre meilleure récompense.

Merci de nous la témoigner, mois après mois .

Retrouvez la collection des *Brèves du CIRIEC-France*
sur le site : <http://www.ciriec-france.org>

Conférence internationale du CIRIEC

L'avenir de l'entreprise publique

Place, rôle et gouvernance publique dans la mise en œuvre des politiques stratégiques d'innovation et de développement économique

Paris, 25 février 2015

Centre Pierre Mendès-France à Bercy

Sous le haut patronage du ministère français de l'Economie et des finances



Après trois décennies de privatisations à grande échelle, les autorités publiques, qu'elles soient nationales ou locales, possèdent encore aujourd'hui, en pleine propriété ou partiellement, un large éventail d'entreprises ou d'organisations fournissant aux populations des biens et services marchands. Avec la crise de 2008, on a même pu observer à travers le monde une



inversion de tendance par la mise en œuvre de nationalisations, souvent affichées comme temporaires, mais qui ont visé à sauver des entreprises en difficulté, à préserver l'outil de production face au risque de cessation d'activité. Par ailleurs, un phénomène de « remunicipalisation » s'est produit à l'échelle locale afin de redonner aux autorités une meilleure maîtrise des prestations de service public.

Face à ce renouveau du thème de l'entreprise publique, la Commission scientifique internationale « Entreprise publiques – Services publics » du CIRIEC-International et la Commission scientifique « Economie publique » du CIRIEC-France, ont développé, sur la période 2012-2014, des programmes de recherche dont la Conférence internationale constituera le point d'orgue.

Y seront présentés et discutés les résultats des travaux des deux commissions scientifiques du CIRIEC autour des questions de spécification et d'internalisation des missions d'intérêt général, d'innovation et de gouvernance :

- la problématique de l'entreprise publique et ses enjeux d'avenir
- le renouveau de l'entreprise publique : un panorama à travers le monde
- entreprises, organisations publiques et missions d'intérêt général : les enseignements des études du CIRIEC

La Conférence internationale, organisée avec le soutien de l'association **GALILEE.sp**, sera également un lieu de débat sur les perspectives d'avenir des entreprises publiques, avec des décideurs politiques nationaux et européens, des dirigeants d'entreprises publiques, des chercheurs, réunis autour de trois tables rondes :

- spécificités et capacités propres d'innovation des entreprises publiques
- secteurs d'avenir des entreprises publiques
- formes de gouvernance des entreprises publiques du futur

Monsieur **Michel SAPIN**, ministre des Finances et des comptes publics
clôturera la Conférence

Madame **Carole DELGA**, Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation
et de l'Economie Sociale et Solidaire, interviendra en ouverture

Monsieur **Louis GALLOIS**, invité en qualité de grand témoin, fera part de son expérience
et de sa vision des évolutions

>>> <http://www.ciriec-france.org>

5° Conférence internationale de recherche en économie sociale



L'économie sociale dans un monde globalisé

Tous les deux ans, dans l'intervalle des Congrès internationaux du CIRIEC, la **Conférence internationale de recherche en économie sociale** réunit plusieurs centaines de chercheurs et praticiens du monde entier. C'est la plus importante rencontre de ce type.

La 5^{ème} Conférence se tiendra à Lisbonne (Portugal) du 15 au 18 juillet 2015, sur le thème : « **L'économie sociale dans un monde globalisé** »

La section portugaise du CIRIEC est chargée de son organisation pratique.

Chercheurs, praticiens de l'économie sociale et représentants de l'Administration sont invités à débattre des recherches récentes et de leurs méthodologies, dans un moment d'importants changements et de réformes structurelles qui génèrent de nouveaux défis et des demandes sociales auxquels l'économie sociale a de nombreuses réponses à proposer.

Les travaux seront organisés autour de 25 thèmes, regroupés en 7 « blocs » :

- Nouvelles tendances et concepts
- Economie sociale et société
- Anciennes et nouvelles expériences et défis de l'économie sociale
- L'économie sociale et l'Etat
- L'économie sociale dans un monde globalisé
- Ateliers pour jeunes chercheurs, publication dans les revues,...
- Prix des meilleures communications scientifiques

La langue officielle de la conférence sera l'anglais. Toutefois des ateliers pourront se dérouler en français, espagnol ou portugais.

>>> All information can be found on the conference website: www.ciriec2015.com.
The call is available here: www.mundiconvenius.pt/eventos/2015/ciriec2015/themes.htm.
Submission is online only (www.mundiconvenius.pt/eventos/2015/ciriec2015/submission.htm) before deadline **January 31st**

AGORA de l'intérêt général et de l'économie sociale



L'**AGORA de l'intérêt général et de l'économie sociale**, outil d'information et de partage des connaissances du CIRIEC-International est opérationnel. Il fonctionne comme une base de données articulée en deux axes :

- Un répertoire des membres, comportant un CV détaillé avec leurs centres d'intérêt, leurs publications, leurs disciplines, leurs domaines de spécialisation, les types d'organisations étudiés, les régions géographiques, les angles d'analyse, les thématiques, etc.
- Une base documentaire sur l'intérêt général et l'économie sociale.

Ce site intranet s'adresse essentiellement aux membres du réseau. A leur intention, AGORA vient de se doter d'un outil d'information bimensuel.

>>> Devenir membre de l'AGORA : <http://www.ciriecaqora.org/>

SITE INTERNET DU CIRIEC-France

CIRIEC-France.org, le site internet du CIRIEC-France comporte, outre les informations sur l'association, son histoire, son organisation, ses activités, ses manifestations, de nombreux liens avec le réseau international du CIRIEC et ses principaux partenaires. La collection des Brèves du CIRIEC-France y est disponible et téléchargeable.

>>> <http://www.ciriec-france.org>

Intervention de **Yves KOTTELAT**, secrétaire général adjoint
de la Fédération des personnels des services publics et des services de santé FO
Administrateur du CIRIEC-France,
au Congrès international du CIRIEC (Buenos-Aires, 31 octobre 2014)



Ce thème n'est pas facile à expliquer du fait de la complexité des structures territoriales de mon pays. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous donner les éléments essentiels permettant de mieux appréhender le rôle majeur des collectivités territoriales en France.

Les collectivités locales en France sont au nombre de 38 982 qui se répartissent en 36 767 communes, 101 départements, 27 régions et 5 collectivités d'outre mer. Il faut ajouter à ces chiffres les établissements publics de coopération intercommunale au nombre de 2 145 et les 13 402 syndicats intercommunaux. Vous constatez donc, que ce qui est souvent appelé « mille feuille territorial » est effectivement bien la réalité.

Depuis 30 ans, différentes lois transfèrent aux collectivités territoriales des compétences auparavant assumées par l'Etat. Ces lois consacrent la "République décentralisée", et instituent l'autonomie financière des collectivités locales.

Un projet de loi appelé « nouvelle organisation territoriale de la République » est actuellement en discussion ; il concerne une nouvelle délimitation des régions qui passeraient de 22 à 13, et différentes dispositions sur le renforcement des responsabilités régionales et la compensation financière des nouveaux transferts de compétences. Les compétences transférées depuis de nombreuses années sont nombreuses et touchent beaucoup de domaines : action sociale, solidarité, développement économique, éducation, formation professionnelle, tourisme, transports, voirie, déchets, culture, eau,... Ces compétences exercées par les collectivités locales, depuis 30 ans, ont permis d'adapter les politiques locales à la réalité du terrain et aux besoins de citoyens. La proximité des décideurs des populations permet de mettre en place des actions en mobilisant les partenaires locaux (associations, structures d'économie sociale, entreprises, ..) et ainsi tenter de trouver la meilleure solution au problème posé.

Les collectivités locales représentent au point de vue financier un poids de l'ordre de 233 milliards d'euros au niveau national (le budget de l'Etat français s'élève à 340 milliards d'euros), elles sont donc un acteur économique et social incontournable. Elles représentent 12,1 % du produit intérieur brut, 21% des dépenses publiques et 73 % de l'investissement public. Le montant global de l'investissement de ces collectivités s'élève à 55 Md€. Le budget de fonctionnement et d'investissement des régions

représente aujourd'hui 28 Md€ , celui des départements 71 Md€ et celui des communes et établissements publics de coopération intercommunale 130 Md€

Concernant l'impact social des politiques locales, l'on ne peut omettre d'y inclure, de par les transferts de compétence de l'état, l'application des politiques nationales.

Dans le domaine du développement économique qui comprend les actions destinées à favoriser l'attractivité et la compétitivité des territoires et l'accompagnement des entreprises, les différentes collectivités interviennent à hauteur de 5,3 Md€. Ces interventions contribuent à maintenir des activités industrielles donc des emplois et à accompagner leur mutation.

Pour l'emploi, les collectivités disposent également d'autres outils :

- Les missions locales pour l'emploi qui ont accueilli en 2013 1,4 millions de jeunes de 16 à 25 ans et ont permis pour 593 000 d'entre eux l'entrée dans la vie active.
- Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi : 112 000 personnes ont trouvé un emploi grâce à ce dispositif.
- Les maisons de l'emploi, qui ont pour mission de coordonner les actions menées dans le cadre de l'emploi.

Et, syndicaliste oblige, je ne peux oublier que les collectivités locales en France, même si elles sont critiquées, emploient aujourd'hui 1,8 millions d'agents, ce qui représente 6% de la population active.

Dans le secteur de l'action sociale et médico-sociale, ce sont majoritairement les dépenses d'aide sociale assumées par les départements, pour un montant d'environ 35 Md€. En effet, ils ont la compétence pour verser le revenu de solidarité active (RSA) qui est versée aux personnes âgées de plus de 25 ans, sans revenus, et de 18 à 24 ans selon certains critères. Près de 2,3 millions de personnes perçoivent cette aide en 2013, pour un montant de 9,75 Mds €, en partie compensé par l'Etat. Ils ont également la charge du versement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui est attribuée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne et des aides d'hébergement. A ce jour environ 1 220 000 bénéficiaires pour un montant de 6,9 Md€, l'Etat ne remboursant qu'environ 28 % aux départements. Les départements ont la charge de l'aide sociale à l'enfance, qui a pour mission l'aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance. Coût de ce dispositif : 7 Md€ ; 150 000 enfants sont concernés. Enfin ils interviennent en faveur des personnes adultes handicapées par une

allocation perçue par un million de personnes pour un budget total à de 6,9 Md€.

Dans le secteur de l'éducation, les collectivités, en particulier les régions, assument les dépenses qui concernent les bâtiments, les personnels de surveillance et d'entretien et parfois les fournitures scolaires pour les enfants. Ce budget représente 34 Md€, soit 28% de la dépense nationale pour l'éducation.

Pour la formation professionnelle et l'apprentissage, les collectivités interviennent à hauteur de 10 Md€, compris la formation de leurs agents (pour 6 Md€).

Dans le domaine de la culture, les collectivités financent des actions à hauteur de 8 Md€, soit 39 % de la dépense nationale.

Les collectivités locales sont aussi des soutiens aux associations et aux structures de l'économie sociale et solidaire. Elles financent à hauteur de 19 Md€ les actions engagées par ces structures dans des domaines comme l'action caritative et humanitaire, l'action sociale, l'éducation, l'insertion, le sport et la culture.

Cette liste d'actions des collectivités locales n'est pas exhaustive, car nombre de collectivités financent des projets locaux novateurs qui répondent à un besoin local.

Aujourd'hui, le déficit de l'Etat français (75 milliards d'euros en 2013) et le montant important de la dette financière, entraînent le gouvernement à réduire les concours financiers apportés aux collectivités locales, ce qui va obliger les collectivités à réduire leurs investissements (Je vous rappelle qu'elles représentent 73 % de l'investissement public), et également réduire leurs interventions dans beaucoup de domaines (social, culture, sport...). Cette situation est alarmante. Dans une période de crise sociale et financière, où la précarité ne cesse d'augmenter, la baisse des interventions des collectivités locales ne peut qu'entraîner une baisse générale de l'activité et ainsi la poursuite de l'augmentation du chômage et l'accroissement des inégalités.

Un exemple concret : de nombreuses collectivités, face à la diminution des transferts de l'Etat, ont annoncé la réduction de leurs investissements dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (Pour mémoire, dans ce secteur elles sont intervenues pour 43 Md€ en 2012). La fédération nationale des employeurs du secteur bâtiment- travaux publics a fait savoir que cela pourrait entraîner la disparition de 37 000 emplois. Aussi, certaines régions ont donc décidé de mettre en place un plan de soutien aux entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Alors, ne devons-nous pas en finir avec cet éternel discours de dette publique et de dépenses publiques ? En effet, les dépenses des collectivités locales et des collectivités publiques en général ne peuvent pas être considérées exclusivement comme une charge pour l'économie française. Ces dépenses participent à l'enrichissement social et économique de la France ; elles permettent de démontrer que le mot solidarité n'est pas qu'un vain mot, mais l'application d'une politique tendant à préserver la cohésion nationale.

Alors nous pouvons nous poser la question de savoir si les politiques locales en France sont compatibles avec

l'enjeu de cohésion nationale, au regard des différences géographiques, sociales et culturelles des territoires ? Sont-elles conciliables avec les politiques nationales ? Les lois de décentralisation ont-elles permis de résorber les inégalités territoriales ?

Le rapport du Comité économique, social et environnemental (CESE), de décembre 2013, pose les obligations à remplir afin de réussir dans cette voie :

- nécessité d'un diagnostic territorial,
- exigence de proximité des citoyens,
- s'interroger sur le "qui fait quoi ?",
- quelle méthode et quel cadre budgétaire ?

Quel constat pouvons-nous faire à ce jour ? Vous pourriez croire, de par les éléments que je vous ai exposés, que dans notre France tout va pour le mieux. Cela n'est pas la réalité. En effet, le pêché mignon de nos gouvernements en France est d'élaborer de nouvelles lois visant à la simplification des structures territoriales, à chaque changement de majorité. Ainsi, en 2010, sous l'ère SARKOZY, une loi portant réforme des collectivités territoriales voit le jour ; cette loi n'a pu produire la totalité de ses effets ; cela n'empêche pas le nouveau gouvernement, après l'élection de François HOLLANDE, de proposer de nouvelles lois modifiant profondément le paysage des collectivités territoriales, alors qu'aucun bilan n'a été établi sur les effets de la précédente loi.

La territorialisation est devenue aujourd'hui la priorité de la politique publique, mais elle se met bien souvent en place sans concertation réelle avec les acteurs locaux. La politique de l'Etat a laissé place à une politique locale différenciée en fonction des territoires. Les élus locaux, du fait de l'absence de l'Etat ont ainsi accru leur champ de responsabilités dans de nombreux domaines. L'inégale implication des collectivités n'a pas permis de résorber les inégalités sociales territoriales.

Les choix politiques des élus locaux, fondés généralement sur des bases idéologiques, sont parfois contradictoires avec la politique nationale. Pourtant, nous devons admettre que l'échelon local est l'élément incontournable dans la mise en œuvre des politiques publiques, de par la proximité des populations et des décideurs. La relation quotidienne avec les citoyens permet de recenser les besoins et attentes. L'échelon local permet de trouver des réponses, prenant en compte les spécificités locales, les besoins de la population, et ainsi mobiliser l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, afin de mettre en place des projets cohérents. Mais cela doit se faire dans le cadre d'une politique de cohésion nationale.

Nous pouvons aujourd'hui constater qu'il existe des décalages entre les ambitions politiques nationales et les répercussions territoriales dans de nombreux domaines, comme la petite enfance ou l'éducation. Les écarts entre communes urbaines, périurbaines et rurales sont encore importants. Alors il me semble nécessaire que l'Etat assume son rôle de garant de l'unité nationale et des principes de notre République qui sont : "liberté, égalité, fraternité". A ce titre il doit assumer un rôle de régulation, de contrôle, afin d'assurer une égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

L'Etat doit être le garant d'un service public de qualité qui permet de satisfaire aux besoins sociaux ▪

Intervention de **Jérôme Saddir**, directeur général de la Mutuelle Nationale Territoriale Administrateur du CIRIEC-France, au Congrès international du CIRIEC (Buenos-Aires, 31 octobre 2014)



Le contexte de crise économique en Europe, avec ses répercussions spécifiques sur le modèle économique et social français, fournit un terrain favorable à la recherche et au soutien d'initiatives d'entreprises sociales, souvent à l'initiative de jeunes entrepreneurs à la recherche d'une alternative

aux modèles classiques d'entrepreneuriat. Avant d'évoquer plus précisément ces initiatives, nous pouvons identifier au moins trois raisons à l'existence de ce terrain favorable.

Tout d'abord, et même s'il n'est pas question de s'en réjouir, nous constatons un affaiblissement majeur du support de l'intervention publique en matière économique, qui a été pendant longtemps le modèle économique français :

- l'expertise entrepreneuriale et l'innovation économique publique sont en recul,
- les fonds publics de soutien à l'économie sont fragilisés par la crise des ressources financières publiques,
- le secteur bancaire privé s'est détaché de l'intérêt général et se distingue par sa frilosité en matière d'investissement dans l'économie réelle, préférant la prise de risques sur les marchés financiers,
- enfin, l'innovation économique et sociale est largement stérilisée du fait du poids des grands groupes...

Mais cet affaiblissement constitue paradoxalement un espace potentiel de liberté, à condition qu'il trouve ses propres ressources.

Ensuite, comme il est classique dans la société française en période de crise, il faut bien constater un repli individualiste qui s'exprime autant dans l'expression des besoins personnels, que dans la nature des réponses qui sont trouvées dans le champ économique – nous ne sommes pas encore dans une économie du « troc » mais en tout cas celle de la « débrouille » progresse. Il y a une crise de confiance publique, mais la consommation se maintient globalement. Par ailleurs, ce repli individualiste n'est pas sans conséquences sur une recherche de sens venant de nouveaux entrepreneurs – la philosophie du « care », de la bienveillance en français, trouve même un écho non négligeable.

Enfin, il existe, même dans une société aussi structurée par l'Etat-providence que la France, des besoins sociaux non-satisfaits. Ils sont parfois nouveaux du fait des évolutions sociologiques (je pense notamment à la question de la prise en charge

du vieillissement, ou à celle de l'accompagnement des personnes qui prennent en charge un proche handicapé à domicile, ou encore à celle de la recherche d'une autre alimentation moins dépendante des grands circuits de distribution), mais ces besoins sont aussi parfois moins bien satisfaits à cause de la crise des financements publics ou socialisés (à certains égards, la prise en charge de la petite enfance en est un exemple, mais aussi certains aspects de nos politiques publiques de soutien à l'emploi).

Tant dans la société civile que du côté des pouvoirs publics, cette opportunité a bien été comprise et de nombreuses initiatives le démontrent. Je vous propose de nous attarder sur la situation française et notamment sur l'attitude des pouvoirs publics français.

...

En évoquant la nature des politiques publiques élaborées par le gouvernement français en faveur de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social, je ne prétendrai pas que le logiciel économique des pouvoirs publics français a fondamentalement changé ces dernières années. Il reste assurément classique, voire orthodoxe, du fait de sa soumission volontaire aux contraintes européennes. Mais il n'en demeure pas moins que ce gouvernement a partiellement démontré une nouvelle ouverture d'esprit à d'autres logiques, en convoquant l'économie sociale et solidaire dans sa stratégie de sortie de crise, et qu'il a mis les jeunes en première ligne de sa réponse.

Je veux tout d'abord évoquer le rôle de la loi relative à l'économie sociale et solidaire dans ce nouvel « état d'esprit ». En constituant son gouvernement en mai 2012, le président François Hollande a mis fin à une globale indifférence des pouvoirs publics à l'égard de l'économie sociale et solidaire, bien que celle-ci pèse sous ses différentes formes environ 10% des emplois et du PIB français. Un ministre a été nommé, au sein des ministères économiques et financiers, pour entendre et soutenir ce secteur économique dont la contribution à la politique de relance a été souhaitée. Une loi a été adoptée définitivement en juillet 2014 après une longue période de concertation.

Je n'évoquerai de cette loi que ce qui est utile à notre sujet : les initiatives d'entreprises sociales. La loi sur l'économie sociale et solidaire donne pour la première fois en France une définition de l'économie sociale et solidaire, laquelle ne repose pas seulement sur les statuts d'entreprises ou d'organismes (mutuelles, associations, coopératives, fondations), mais également sur leur finalité revendiquée et mesurée. C'est à ce titre, et par la volonté du ministre parfois contre l'avis de représentants des « familles historiques » de l'économie sociale, que les « entreprises sociales » ont été intégrées à la définition.

Selon les dispositions de la loi, sont considérées comme des « entreprises sociales » les entreprises qui ne sont pas fondées sur des statuts classiques de l'économie sociale mais qui se dotent de finalités et de règles de fonctionnement démontrant leur objectif social, qui organisent leur lucrativité limitée, et qui assument un fonctionnement favorisant le collectif. Cette reconnaissance fait écho à l'existence d'un mouvement réel et important en France de créations d'entreprises à finalité sociale, qui parfois prospèrent sur la déliquescence ou l'absence des services publics traditionnels (ce que l'on peut regretter), mais qui développent parfois aussi des approches complètement innovantes dans certains domaines comme la micro-finance, les circuits courts, l'emploi...

Au-delà de la reconnaissance d'une nouvelle catégorie d'entreprises « différentes », la loi valorise donc également, par cette définition « inclusive », l'entrepreneuriat social, qui est le plus souvent porté par des jeunes.

...

Il y avait déjà eu, à la faveur de la création des « emplois-jeunes » par le gouvernement de Lionel Jospin, entre 1997 et 2002 (il y eut 550.000 de ces emplois aidés), l'émergence de nouveaux entrepreneurs qui ont connu de belles réussites. J'en veux pour preuve le groupe associatif « SIEL BLEU », créé par deux de ces « emplois-jeunes », donc avec le soutien financier des pouvoirs publics, qui est devenu le leader français de la promotion de l'activité physique auprès des personnes âgées, et qui emploie désormais plusieurs milliers d'éducateurs sportifs. L'impact social de leur action en matière de prise en charge du vieillissement est incontestable, autant que leur impact sur l'emploi.

C'est dans cet état d'esprit, et compte-tenu du contexte inquiétant du chômage des jeunes, que le gouvernement français a fait le choix de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes. Son action impliquait de valoriser l'entrepreneuriat individuel, au-delà des formes collectives classiques de l'économie sociale, qui ne sont pas forcément adaptées au contexte contemporain :

- créer des coopératives pose le problème de leur capitalisation initiale (même si la loi française introduit de la souplesse et permet aux coopérateurs d'être minoritaires en capital et majoritaires en voix) ;
- créer des associations pour mener une activité économique n'est pas naturel, et pose des problèmes importants en matière de gouvernance et de fiscalité ;
- créer des mutuelles est aujourd'hui, dans le domaine social, soumis à des contraintes financières et réglementaires qui rendent la chose quasiment impossible.

Par ailleurs, ces statuts d'économie sociale qui sont respectables ne sont pas toujours garants de la forme collective d'entrepreneuriat, que ce soit en raison de la taille des structures ou des pratiques de gouvernance. Ils ne constituent donc pas en eux-mêmes des modèles indépassables de création d'activité en économie sociale et solidaire.

Décrire ces initiatives d'entreprises sociales ne doit pas conduire pour autant à se priver d'un regard vigilant sur leur développement. Tout d'abord, il appartient aux différents acteurs publics et privés de bien les

accompagner dans leur développement : c'est le rôle des organismes de soutien à l'économie, qui doivent le faire avec un modèle d'analyse de leur performance qui leur soit spécifique. Pas plus qu'avec les entreprises de l'économie sociale, on ne peut en effet exiger de ces entreprises (notamment au regard de leur financement) les mêmes critères de performance : au contraire, c'est au vu de leur impact territorial, économique, sociétal, social et écologique que leur réussite pourra être évaluée.

Il faudra également veiller à ce que l'intérêt pour ce modèle, notamment de la part des financeurs que sont les grands groupes multinationaux, ne conduise pas à leur banalisation ou à leur instrumentalisation au service de stratégies de communication – ce que l'on qualifie de « social business », et ne s'éloigne jamais de la nécessaire dimension collective de l'entrepreneuriat social.

Nous n'en sommes pas là même s'il faut être vigilant, et quoiqu'il en soit, les avantages à se revendiquer « entreprise sociale » ne sont pas aujourd'hui décisifs (notamment sur le plan fiscal). Aujourd'hui, les réussites sont nombreuses et je veux en évoquer quelques-uns qui sont de bons exemples dans des secteurs différents :

- « La Ruche », qui a investi dans la distribution alimentaire alternative aux grandes surfaces via la création de « circuits courts » en lien avec des producteurs locaux,
- « Microdon », qui a mis en place de nouveaux mécanismes dans la finance solidaire via « l'arrondi » de monnaie dans les supermarchés,
- « Mozaïk RH », qui a créé une agence de recrutement favorisant les jeunes diplômés issus de la diversité et des quartiers difficiles,
- « L'Agence pour la Diversité Entrepreneuriale », qui a depuis 2009 aidé à la création de plus de 600 entreprises dans les quartiers dits « sensibles » où le chômage s'élève à 50%.

...

Ce ne sont que quelques initiatives parmi d'autres, et il y en a bien d'autres à citer, le plus souvent en lien avec une volonté de favoriser l'inclusion sociale, mais attardons-nous sur leurs caractéristiques et surtout sur les difficultés communes, que la politique publique française a tenté de résoudre :

- La première de ces difficultés, c'est le soutien à la création d'entreprise ; il n'y a pas en France un réseau efficace de soutien à la création d'activités de cette nature ; le réseau des chambres de commerce, pourtant présent dans toute la France et constitué d'établissements publics animés par des chefs d'entreprises, ne s'est pas mis en situation d'accompagner ces entrepreneurs ; souvent, ce sont des agences dépendant de collectivités locales (villes et régions) ou des réseaux d'entrepreneurs qui ont soutenu ces initiatives ; c'est une question qui demeure insuffisamment prise en compte par les politiques publiques.

- La seconde difficulté, c'est l'accès au financement initial ; s'agissant de jeunes entrepreneurs, et plus encore lorsqu'ils viennent de quartiers défavorisés, le secteur bancaire classique est d'une grande frilosité ; là encore, des réseaux alternatifs existent pour mobiliser des fonds, notamment grâce

aux nombreuses initiatives de « crowdfunding », mais le gouvernement français a également décidé de leur faciliter la tâche en missionnant la nouvelle Banque Publique d'Investissement sur le sujet, et en donnant grâce à la loi sur l'économie sociale et solidaire une définition de « l'innovation sociale » de façon à rendre éligibles les initiatives qui s'en réclament aux fonds publics dédiés.

- La troisième et dernière de ces difficultés est d'accéder à la commande publique, donc aux appels d'offres, avec des spécificités souvent peu compréhensibles pour les décideurs qui sont formés à traiter avec des entreprises plus classiques ; là encore, la loi sur l'économie sociale a prévu de leur favoriser cet accès, dans le respect des règles de la concurrence, en s'appuyant notamment sur leur utilité sociale.

Ces mesures sont venues appuyer un programme lancé par le précédent gouvernement de promotion de l'économie sociale et solidaire auprès des 16-30 ans, et de soutien aux jeunes entrepreneurs. Ce programme intitulé « Jeun'ESS » a été lancé en 2011 avec le soutien de grands organismes du secteur français de l'économie sociale ; il repose sur trois axes :

- promouvoir l'économie sociale et solidaire auprès des jeunes, leur donner envie de s'y investir ;
- soutenir et valoriser les initiatives des jeunes ;
- favoriser l'intégration des jeunes dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Sur la première phase de ce programme (2011-2013), environ 200 dossiers ont été étudiés sur les domaines d'action les plus divers après un premier appel à projets de création d'activités (axe 2), et plusieurs centaines de jeunes ont été mis en relation avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire pour favoriser leur insertion professionnelle (axe 3).

Ce choix d'orienter le programme sur la thématique de l'emploi résultait d'une analyse fine de l'opinion des jeunes français à l'égard de l'économie sociale et solidaire : plusieurs enquêtes ont clairement souligné que la notion d'économie sociale et solidaire leur apparaissait trop abstraite, voire comme une promesse de nature politique qui ne pouvait pas avoir de réalité (« une économie plus humaine, participative et démocratique, où les relations de travail sont de qualité... ») ; les jeunes interrogés ne croient pas à cette vision idyllique, leur préoccupation principale est l'emploi, et ils n'hésitent pas à se dire réalistes plus qu'idéalistes, et ambitieux plus qu'engagés au service des autres. C'est l'une des raisons pour lesquelles les politiques publiques françaises en faveur de l'économie sociale et solidaire sont autant orientées vers l'emploi et la création d'activités.

L'écho trouvé auprès des jeunes, et le réseau social créé à cette occasion en atteste. Les profils des jeunes qui s'engagent ainsi sont évidemment très divers, mais il faut néanmoins noter parmi eux la place prise par les jeunes entrepreneurs issus des grandes écoles de commerce et de management françaises, lesquelles ont produit un réel effort depuis le début des années 2000 en faveur de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social. ESSEC, HEC, ESCP et bien

d'autres ont ainsi créé chaires ou des programmes, le plus souvent soutenus par des grandes entreprises du secteur, et qui ont entraîné un nombre important de vocations chez les étudiants. Cette « nouvelle génération d'entrepreneurs sociaux » est celle qui aujourd'hui intègre les grandes entreprises de l'économie sociale, ou qui s'engage dans la création d'entreprises sociales.

...

Enfin, je conclurai en mentionnant les espoirs que l'on peut fonder sur les initiatives de la Commission européenne en faveur de l'entrepreneuriat social. Dans un continent frappé par le chômage de masse et en particulier des jeunes, l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social qui a été conduite par la précédente Commission a été bénéfique. C'est une surprise dans l'agenda d'une Commission pourtant peu encline à sortir de l'orthodoxie économique, mais il faut reconnaître qu'elle a su défricher des terrains nouveaux pour elle, et que la « déclaration de Strasbourg » en janvier 2014 était encourageante.

Etait-ce pour se donner une « bonne conscience » ? Nous le verrons bien en fonction de la continuité qui sera assumée ou non sur ce sujet par la nouvelle Commission européenne. Quoiqu'il en soit, le Parlement européen avait, grâce aux travaux de son intergroupe dédié à l'économie sociale, exercé une forte pression sur la Commission. Un Groupe d'Experts sur l'Entrepreneuriat Social (GECES) a été constitué et travaille en appui de façon permanente avec les services de la Commission sur les différentes problématiques soulevées, notamment en matière d'impact social et d'emploi ; il participera d'ailleurs à Rome les 17 et 18 novembre prochains à une conférence de la Présidence italienne sur le sujet.

Il y a quelques jours, le 16 octobre, le Conseil économique et social européen a rendu public un rapport incitant la Commission et les Etats membres à amplifier les efforts. Il suggère de lancer une deuxième phase de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social, en élaborant cette fois-ci un plan d'action sur le soutien à la création de petites entreprises, en recommandant une place plus importante de cette forme d'entrepreneuriat dans l'éducation et la recherche, en recherchant des solutions financières et en construisant des écosystèmes adaptés. Globalement, l'Union européenne semble mûre pour reconnaître pleinement les spécificités de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social et de leur contribution au modèle social européen, même si certains dossiers comme celui du statut européen de mutuelle semblent enlisés.

...

Nous mesurerons les effets de ces politiques publiques et de ces initiatives individuelles et collectives dans plusieurs années j'espère. Mais toutes ces initiatives bénéfiques ne pourront pas occulter que l'instrument réel de l'efficacité de ces entreprises sociales est dans l'entrepreneuriat collectif plus que dans la valorisation de l'acte individuel d'entreprendre, et que la finalité de ces entreprises ne doit jamais dévier de la volonté de construire une économie à la juste hauteur des besoins humains ■

POINTS DE VUE

« Simplifications » pour les entreprises, montée des inégalités, logement en panne.
Un point commun aux points de vue de **Pascal Pavageau**, **Denis Stokkink**, et **Jean de Mathan** :
l'illustration des conséquences des politiques libérales.

Simplification libérale = autoritarisme social

Pascal Pavageau Secrétaire confédéral FO



Un « *Conseil de la simplification pour les entreprises* » a été créé, le 8 janvier 2014, sur décision du Premier ministre.

Ce conseil est chargé de proposer au gouvernement des orientations de simplification à l'égard des entreprises. Il s'appuie sur le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (MAP) pour le pilotage opérationnel et la coordination interministérielle.

Ces sujets de « simplifications » sont issus des décisions MAP et ce conseil a été institué dans ce cadre. La coprésidence du conseil est assurée par Laurent Grandguillaume, député de Côte d'Or, et Guillaume Poitrinal, chef d'entreprise (et, surtout, membre du comité d'éthique du MEDEF...).

Le 14 avril, 50 premières mesures de simplification à destination des entreprises ont été présentées par ce conseil. Elles ont toutes été validées par le président de la République.

La première des simplifications semble avoir été de supprimer la concertation préalable : il n'y a eu aucune consultation avec les organisations syndicales sur ces 50 mesures et le gouvernement n'a pas non plus débattu sur celles-ci qui sont d'ores et déjà validées.

FO a réagi sur ces 50 mesures et fait part au gouvernement et au conseil de la simplification de ses positions, réserves ou oppositions à certaines mesures. Après le courrier du 23 avril du Secrétaire général de FORCE OUVRIERE au Premier ministre, le gouvernement s'est engagé à consulter sur les mesures décidées touchant au droit social. Non seulement il n'en a rien fait mais il a récidivé avec un nouveau train de 50 mesures décidées le 30 octobre 2014 sans aucune concertation préalable.

Cela est d'autant plus inacceptable qu'en vertu de l'article L1 du code du travail, **le gouvernement a l'obligation d'organiser une concertation préalable sur tout projet de réforme qui porte sur les relations individuelles et collectives de travail**. Or, parmi les 100 mesures de simplification imposées, certaines relèvent de la législation sociale (de nombreux sujets de « simplification » concernent en effet directement les politiques sociales, la sécurité sociale, les services publics et les droits des salariés) et nécessiteraient donc obligatoirement une concertation préalable.

De plus, toucher à des procédures relatives aux entreprises impacte nécessairement les salariés et l'emploi. Or, intrinsèquement, ce Conseil revient à reprendre des propositions du patronat et du MEDEF en particulier : à aucun moment avant de les retenir le gouvernement ne cherche donc à recevoir ne serait-ce que l'avis des organisations syndicales de salariés !

Si la simplification peut parfois être intéressante, elle suppose au préalable :

- une réelle concertation ;
- un débat sur les missions et contrôles (services publics et organismes sociaux) et les moyens publics nécessaires (la fameuse mesure « *silence de l'administration vaut accord* » pour 1200 procédures nécessite, si elle veut être effective et sans risque pour les demandeurs, plus d'effectifs publics pour instruire plus vite ces demandes) ;
- une étude des impacts des mesures envisagées, notamment vis-à-vis des salariés et du droit du travail.

Mais à nouveau, il n'y a eu ici aucune concertation et la « simplification » est décidée idéologiquement, comme justificatif aux dogmes libéraux d'alléger « les charges » et aux économies budgétaires dictées par une politique d'austérité.

Comme en matière économique, la simplification libérale rime avec autoritarisme social ! ▪

Montée des inégalités croissantes = risque de crises politiques !

Denis Stokink

Président de POUR LA SOLIDARITE



Le résultat des élections aux États-Unis témoigne d'une incohérence : les démocrates essuient une défaite alors que les perspectives économiques du pays sont très positives. Ce paradoxe s'explique en grande partie par un phénomène commun à l'Union européenne : la montée des inégalités. Dans des économies à deux vitesses où seuls les riches deviennent plus riches, les classes

moyennes et les plus pauvres perdent espoir, au profit d'acteurs politiques comme le Tea Party ou les partis eurosceptiques.

Les élections américaines et européennes montrent qu'environ un quart des électeur-trice-s quittent le jeu politique classique en raison de ces inégalités croissantes. Ce constat apparaît d'autant plus

inquiétant au regard des chiffres 2013 récemment dévoilés par la Commission européenne : 120 millions des personnes sont touchées par le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale... soit un-e Européen-ne sur quatre !

Plus décourageant encore : la Cour de justice européenne vient de se prononcer contre le « tourisme social » dans un arrêt qui va encore renforcer les eurosceptiques, puisqu'elle y considère la mobilité des citoyen-ne-s européen-ne-s au sein de l'Union comme un élément négatif pour les pays d'accueil. Or, toutes les statistiques montrent que les migrants internes à l'UE « rapportent » plus que ce qu'ils ne coûtent et impactent positivement les économies nationales.

Face à ces constats, **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** continue avec vivacité à Comprendre pour Agir et surtout à défendre le modèle social européen, meilleur outil pour prévenir les risques de crises politiques et économiques bien présents sur nos territoires ▪

Logement : « Où diable est mon armée ? »

Jean de Mathan, président de l'ACMIL

Représentant de la CFTC



Soubise dit, la lanterne à la main : « *J'ai beau chercher, où diable est mon armée ?* »

Au cours de son intervention au Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (23 septembre 2014), la ministre du Logement a clairement affirmé que l'accession sociale à la propriété était alors une « offre d'intérêt général », présentant une efficacité sociale avérée.

Mieux encore, l'accent était mis sur la nécessité de disposer de dispositifs pérennes d'aide à l'accession, etc.

Le projet de loi de finances 2015 illustre avec éclat cette volonté, notamment à travers la suppression de l'APL accession... qui, en contrepartie d'une moindre dépense budgétaire, va fermer à de nombreux ménages la porte du crédit et donc les empêcher d'accéder à la propriété de leur logement (réputée « d'intérêt général », cf. *supra*. Certes, dans sa sagesse, l'Assemblée nationale a obtenu le report de

cette suppression au 1^{er} janvier 2016 (« Cela nous donnera le temps d'y travailler et de proposer le cas échéant d'autres compensations permettant de conserver le dispositif », ainsi que l'a annoncé M. Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget »), mais il n'en demeure pas moins vrai que ce sont des ménages modestes qui pâtiront de la mesure.

Comment, au vu de ce qui se passe depuis trop d'années - et le gouvernement actuel n'est évidemment pas seul en cause - ne pas se demander si notre pays n'a pas égaré sa politique du logement dans le gouffre de ses déficits ?

Une fois encore, l'urgence budgétaire met à mal les incessantes pétitions de principes, les envolées (lyriques, par définition) de congrès, les promesses faites la main dur le cœur (voir, à ce sujet, le comportement lancinant de nos gouvernements vis-à-vis de la participation des employeurs à l'effort de construction, litanie d'engagements aussitôt reniés).

Dire que le logement est une priorité, n'importe qui peut le proclamer, n'importe qui le proclame sur les tribunes. On cherche encore ceux qui pourront passer des paroles aux actes ▪

Nouveaux financements pour l'économie sociale et solidaire



Carole DELGA, secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire (ESS) a annoncé, le 8 décembre, le lancement de trois nouveaux financements, opérés par Bpifrance, en faveur du développement de l'ESS et de l'innovation sociale, à l'occasion du premier comité de pilotage du « Fonds d'investissement dans l'innovation sociale ». L'objectif est de favoriser le changement d'échelle de ces entreprises en leur proposant de bénéficier :

- du **Fonds d'investissement dans l'innovation sociale (FISO)**, doté d'une capacité publique totale de 40 millions d'euros. Il financera sous forme d'avances remboursables des projets socialement innovants, correspondant à des besoins sociaux non satisfaits par le marché ou par les politiques publiques, pour des « tickets d'investissement » d'une taille minimale de 30 000 euros.

- de **Prêts pour les Entreprises sociales et solidaires (PESS)** diffusés par Bpifrance. D'une durée de 5 ans, avec un différé de remboursement d'un an, ces prêts pourront atteindre des montants compris entre 20 000 € et 50 000 €, portés à 100 000 € en cas d'intervention de la Région. Ce programme est doté d'une capacité d'engagement initialement ciblée à hauteur de 50 millions d'euros pour les exercices budgétaires 2015 et 2016, soit plus 100 millions d'euros de prêts, en intégrant les cofinancements.

- d'un « **fonds de fonds** » qui mobilisera via Bpifrance, une capacité d'investissement en fonds propres dans les entreprises de l'ESS et les entreprises recherchant un impact social, pour une capacité totale de l'ordre de la centaine de millions d'euros. Un tour de table en cours de finalisation a produit à ce jour au moins 50 millions d'euros d'engagements fermes.

Les financements à partir de ces trois nouveaux outils financiers interviendront dès le premier trimestre 2015.

L'emploi des cadres dans l'économie sociale



L'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) analyse et anticipe les évolutions de l'emploi des cadres dans un programme annuel d'études et de veille : grandes enquêtes annuelles (recrutements, salaires, métiers et mobilité professionnelle des cadres, insertion professionnelle des jeunes diplômés...) et études spécifiques sur des thématiques clefs auprès des jeunes de l'enseignement supérieur, des cadres et des entreprises.

La dernière en date sur l'emploi des cadres dans l'ESS révèle le potentiel de recrutement des entreprises de ce secteur, dans un contexte de renouvellement de leurs effectifs.

Le président de la CG-SCOP, **Patrick Lenancker** en a témoigné lors de la conférence que l'Apec a organisée en région parisienne, le 25 novembre, sur le thème « *Les opportunités d'emploi dans l'ESS* ». Il a rappelé la dynamique de développement de l'emploi dans le Mouvement Scop, toutes branches confondues, et les opportunités d'emploi qui en résultent pour les cadres, notamment à l'occasion des successions à la tête des coopératives et dans le cadre des transmissions d'entreprises à leurs salariés.

Au-delà des coopératives et dans l'ensemble des secteurs de l'ESS, cette dynamique a été confirmée par **Jean-Louis Cabrespines**, président du Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale, **Hugues Sibille**, président de l'Avise et **Jean-Marc Brûlé**, président de L'Atelier (Pôle Ressource du Conseil régional Ile-de-France pour l'ESS).

>>> www.apec.fr (Rubrique « marché de l'emploi »)

Rétablissement de l'intergroupe ES du Parlement européen



Après avoir été supprimé, l'intergroupe Economie sociale du Parlement européen vient d'être rétabli à la suite d'une campagne menée depuis septembre dernier par les organisations représentatives, en particulier **Social Economie Europe**.

Les intergroupes peuvent être constitués par des députés appartenant à tout groupe politique et à toute commission parlementaire en vue de réaliser des échanges de vue informels sur des thèmes particuliers et de promouvoir des contacts entre les députés et la société civile.

L'économie et la société entrent à l'Université



Le ministère de l'Education nationale vient de confirmer la création d'une nouvelle section au Conseil national des universités, intitulée "**Economie et société**".

C'était une revendication insistante de l'Association Française d'Economie Politique (afep), que **Benoit Hamon** avait reprise à son compte.

Une bonne nouvelle pour l'Economie d'intérêt général...

L'OCIRP récompensé



A l'occasion de la remise des *Argus de l'innovation mutualiste et paritaire*, l'**Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance** (OCIRP) a été récompensé, au travers de son association *Dialogue & Solidarité*, en recevant le prix « Initiative de proximité / locale ».

Le jury a retenu les critères d'intérêt général, d'utilité sociale, de réactivité et d'adaptabilité qui, depuis dix ans, caractérisent la démarche de l'association dans l'écoute et l'accompagnement des situations de veuvage, en apportant aux personnes ayant perdu leur conjoint le soutien de professionnels de l'accompagnement du deuil.

>>> www.ocirp.fr/

La NEF veut devenir une banque de plein exercice



La **NEF**, coopérative d'épargne financière solidaire issue de l'association pour la **Nouvelle Economie Fraternelle**, a adressé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) une demande d'obtention du statut d'établissement de crédit spécialisé. Pour cet acteur, qui rassemble près de 34.000 sociétaires et qui pèse 350 millions d'euros de bilan, l'objectif est d'être en mesure de proposer d'ici à fin 2017 des services de banque au quotidien à ses clients, que ce soit des comptes courants, des moyens de paiement solidaires ou encore des livrets d'épargne.

Actuellement adossée au Crédit Coopératif, la NEF propose des comptes à terme, des investissements solidaires ainsi que des crédits à des associations et entreprises solidaires.

>>> <http://www.lanef.com/>

Le CESE plaide pour une meilleure reconnaissance de l'ESS



Le **Conseil économique, social et environnemental** a adopté son rapport 2014 sur l'état de la France. Pour le CESE, « *Les atouts de la France lui permettraient d'évoluer vers un nouveau modèle de développement, surtout si la croissance économique reste à terme très faible. Cela passe nécessairement par une mise en valeur de filières innovantes et dynamiques déjà existantes, une meilleure reconnaissance des autres formes d'économies qui transforment nos modes d'organisation et d'entrepreneuriat (économie sociale et solidaire, économie collaborative etc.).* »

LIRE, VISIONNER

Débloquer le potentiel de l'ESS pour la croissance européenne



Dans le cadre de la présidence italienne de l'Union européenne, le ministère italien des Affaires sociales et de l'emploi a organisé une conférence à Rome, les 17 et 18 novembre 2014, sur le thème : « **Débloquer le potentiel de l'économie sociale pour la croissance européenne** ».

La déclaration finale, qui présente « la stratégie de Rome » s'adresse aux institutions européennes et décline 9 propositions : identification des interlocuteurs en charge de l'ESS au sein des institutions européennes, à commencer par la Commission européenne elle-même, reconstituer l'intergroupe ESS au Parlement européen, intégrer et reconnaître le rôle de l'ESS dans la stratégie pour une Europe 2020, mise en place d'outils financiers, etc.

>>> La déclaration finale est disponible sur le site : <http://www.socialeconomyrome.it>

La non-application de la loi espagnole sur l'économie sociale



José Maria Pérez de Uralde, directeur de l'Observatoire basque de l'économie sociale analyse les raisons de la non-application de la loi espagnole sur l'économie sociale, près de quatre ans après sa promulgation. Cette loi, qui a précédé les lois française et portugaise, a été votée à l'unanimité du Parlement espagnol au moment le plus grave de la crise en Espagne, et a pris place dans un ensemble de mesures destinées à limiter les conséquences de cette dernière sur l'emploi. Elle a fait naître un espoir qui est aujourd'hui déçu du fait de sa non-application. (Lire sur le même sujet l'éditorial de Marcel Caballero dans les *Brèves du CIRIEC-France* de novembre 2014).

Pourtant, selon Pérez de Uralde, le redressement économique et social ne peut être envisagé sans le concours de l'économie sociale. Il convient donc, dans un premier temps, de mettre en œuvre les mesures de soutien prévues par la loi pour encourager et développer ce secteur et, dans un second temps, de lancer une série d'actions d'envergure incluant sa participation active. L'une de ces mesures devrait avoir pour objectif de faciliter l'institutionnalisation de l'économie sociale dans un projet ambitieux et permanent. La loi pourrait y contribuer.

>>> <http://www.ciriec-revistaeconomia.es/>

Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif et territoires



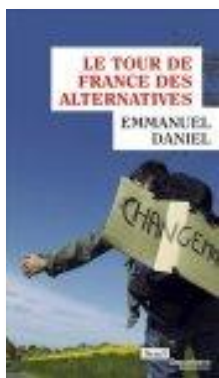
Participer, le magazine de la CG-Scop, publie dans son dernier numéro un dossier consacré aux partenariats de plus en plus nombreux qui se développent entre les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) et les collectivités territoriales. Ce partenariat est d'autant plus étroit que ces dernières peuvent être parties prenantes dans la création et l'activité de ce type de coopératives.

Le magazine fait également le point sur la responsabilité sociale des entreprises, avec les résultats de l'enquête conduite auprès des Scop et des Scic.

Egalement au sommaire, le développement du réseau des magasins Biocoop et la présentation des Coopératives jeunesse de services permettant aux jeunes d'exercer leur job d'été dans un cadre coopératif.

>>> [Feuilleter Participer](#)

Le Tour de France des alternatives



Pendant six mois, armé de son sac à dos et de son carnet de notes, **Emmanuel Daniel** est allé, aux quatre coins du pays, à la rencontre des femmes et des hommes qui inventent, innovent, expérimentent et réussissent de nouvelles façons de vivre, de travailler ensemble, de coopérer, de s'émanciper. C'est une mutation tranquille qui est à l'œuvre, ignorée par les grands médias : elle n'en est pas moins réelle et vigoureuse.

Ce voyage au pays des alternatives conduit à des entreprises sans patron, des démocraties villageoises, des monnaies indépendantes, des écoles émancipatrices, des habitats participatifs...

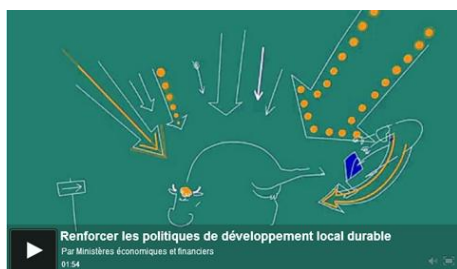
Au fil des histoires que l'auteur nous raconte, l'optimisme renaît. Car le plus extraordinaire dans son récit, c'est qu'on découvre que chacun peut aussi participer à transformer l'état des choses.

Dans les médias aussi, l'alternative se développe. Reporterre, le quotidien de l'écologie, grandit à l'écart du système dominant. Tous les jours, il raconte sur internet (www.reporterre.net) les solutions et les combats pour protéger l'environnement.

Ce livre est publié en partenariat entre les Éditions du Seuil et La Pile, l'association qui édite Reporterre.

>>> Editions Seuil Reporterre

Films d'animation sur l'économie sociale et solidaire



A l'occasion du mois de l'ESS, des films d'animation ont été réalisés par le **secrétariat d'Etat à l'Economie sociale et solidaire** pour présenter de manière ludique et pédagogique les enjeux de la loi du 31 juillet 2014.

Un nouveau site a également été créé >>> www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Le dernier film d'animation explique comment la loi renforce les politiques de développement local durable :

- en favorisant l'émergence des Pôles territoriaux de coopération économiques (PTCE) pour créer des emplois non délocalisables dans des projets économiques et sociaux innovants.
- en rendant obligatoire l'adoption de schémas de promotion des achats publics socialement responsables pour les collectivités qui ont un volume important de commande publique
- en imposant l'organisation de conférences régionales pour débattre des politiques locales de développement de l'économie sociale et solidaire
- en renforçant la dimension sociale et solidaire du commerce équitable et en l'élargissant aux échanges Nord-Nord
- en reconnaissant les monnaies solidaires (monnaies locales complémentaires) émises par les entreprises de l'économie sociale et solidaire, en leur permettant d'être juridiquement des titres de paiement complémentaires.

>>> www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Transatlantique arnaque : la casse du siècle



Dans la plus grande discrétion, l'Union européenne et les Etats-Unis négocient actuellement la création d'un grand marché transatlantique. Objectif ? Supprimer les «obstacles au commerce».

Une vidéo critique pointe les menaces que, selon les auteurs, ce projet comporte pour les systèmes sociaux, les services publics, l'environnement, les libertés...

« *Explications, témoignages et propositions dans cette nouvelle émission «Regards», qui vous propose une incursion derrière les murs du silence* ».

Réalisation : **Yannick Bovy** - Septembre 2014 - 29 mn.

>>> [Transatlantique arnaque - La casse du siècle - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=...)

AGENDA

Le futur du modèle coopératif

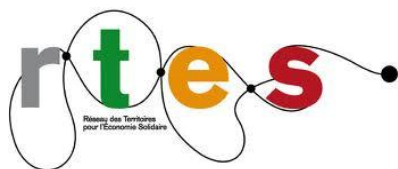


L'Alliance Coopérative Internationale organise une conférence internationale de recherche sur le thème : « Le futur du modèle coopératif : créativité, innovation et recherche » (Paris, 27 au 30 mai 2015).

Cette conférence, organisée en partenariat avec les organisations françaises CoopFR, le RECMA, l'ESSEC Business School, l'INRA et Agro Paris Tech, vise à mettre en valeur la recherche sur les coopératives et l'économie sociale. Chercheurs et praticiens débattent sur la capacité d'innover des coopératives et des mutuelles, dans de nombreux pays et de nombreux secteurs (agriculture, finance, santé, éducation, etc.).

>>> <http://www.ica-paris2015.com/>

Collectivités territoriales, économie sociale et Europe



Le **Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire** organise à Paris, le 16 janvier 2015, en partenariat avec le Réseau européen des villes et régions de l'économie sociale et l'Avisé, une journée d'échange sur **« le rôle des collectivités dans la prise en compte de l'Économie sociale et solidaire en Europe »**. Cette journée, ambitieuse également de faire le point sur la place de l'ESS dans la stratégie Europe 2020. Elle est organisée autour de cinq thèmes :

- La place de l'économie sociale en Europe, de l'approche statutaire à la stratégie Europe 2020
- Quelle place de l'ESS et de l'innovation sociale dans les Programmes opérationnels FEDER-FSE ?
- Comment l'ESS et l'entrepreneuriat social sont-ils pris en compte dans les politiques publiques locales ?
- Pourquoi et comment élargir le rôle des collectivités locales dans la prise en compte de l'ESS au niveau européen ?
- Les enjeux européens pour la période 2014-2020 vus par les députés européens et la Commission européenne.

L'Avisé présentera la manière dont est prise en compte l'ESS dans la déclinaison française de la politique de cohésion, à travers la restitution des travaux d'analyse, réalisés en partenariat avec le RTES, sur les Programmes opérationnels régionaux FEDER-FSE.

>>> [Pré-programme et inscription en ligne](#)

Innovations in public and social policy and in public services delivery



Fudan University, Shanghai, China (21st – 22nd May 2015)

The changing global context of public and social policy development and public services delivery has in recent years sharpened our focus both upon the way that these policies respond to changing needs and evolving political agendas and upon the routes to and processes of innovation in public services delivery. The conference will be dedicated to discussing

- New conceptual and theoretical ways in which to understand the processes of innovation in public and social policy and in public services delivery, and
- New empirical evidence about the contingencies and effectiveness of such innovations in public and social policies and public services delivery.

The conference is also concerned to encourage two perspectives. The first is to inspire scholars from the public management, public administration, political science, public policy, social policy, and policy analysis disciplines to engage in dialogue about their viewpoints on these processes and to encourage combinatory approaches where appropriate. The second is to enable and facilitate debate, academic interchange and learning between scholars from the east and the west.

>>> stephen.osborne@ed.ac.uk

LE CIRIEC-France

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale,
créée il y a un siècle par le professeur Edgard Milhaud
Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique, économie sociale et économie paritaire

Ses travaux se réalisent à travers
des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux, ...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CIRIEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CIRIEC-France est présidé par Alain Arnaud

Informations-adhésions : >>> info@ciriec-france.org

**Si vous souhaitez
contribuer à alimenter les *Brèves***



marcel.caballero@club-internet.fr

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION
SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



Lettre mensuelle électronique éditée par le CIRIEC-France

Rédaction : Marcel Caballero

Les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs
Ils peuvent être reproduits librement avec indication de la source